



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2025 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2025, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Stéphane Baillargeon est absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.

2025-01-001

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024;

3.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

3.3 Séance extraordinaire du 9 décembre 2024;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2024;

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'assurance générale avec la FQM pour l'année 2025 ;

8.1.2 Renouvellement du contrat de service informatique avec PG Solutions pour l'année 2025 ;

8.1.3 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 à la COMBEQ pour le département d'urbanisme ;

8.1.4 Renouvellement du mandat de services professionnels pour l'année 2025 – Cain Lamarre ;

8.1.5 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

8.1.6 Renouvellement de l'adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

8.1.7 Contribution 2025 – Journal Le Haut-Saint-François ;

8.1.8 Demande de dérogation mineure 2024-11-0001 de monsieur Mathieu Boisvert;

8.1.9 Couverture de cellulaire;

8.1.10 Achat de toiles pour le centre Paul-Lessard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.11 Contribution de la Municipalité à la persévérance scolaire;
- 8.1.12 Appui à l'Étoile Duo

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
Aucun.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2^e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : 3 février 2025 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-002 3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-003 3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-004 3.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19H34



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2024 et en fait la lecture.

7.1.1

2025-01-005

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 janvier 2025 au montant de 298 984.11 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- J'ai eu une rencontre à la MRC. Nous avons adopté les quotes-parts.
- J'ai aussi eu une réunion chez Valoris. Il n'y a rien eu de particulier.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- À l'ORH, il y a eu des changements au niveau du conseil d'administration. Je vais vous revenir quand ce sera fait.
- Je remercie le journal communautaire pour la belle organisation qui a permis la distribution du journal à tous les citoyens.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, nous avons eu des demandes de permis pour une valeur de 320 000 \$. Le mois prochain, je vais vous revenir avec le total pour l'année 2024.
- À la régie incendie, tout va bien. Nous avons un bris au niveau de la toiture qui devient une priorité à régler. L'intervention avec l'autobus en feu le mois dernier s'est bien déroulée.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Aux loisirs, la programmation d'hiver a commencé aujourd'hui.
- Il y aura le carnaval du 31 janvier au 2 février. Cette année, il n'y aura pas de hockey, car il n'y avait pas de bénévole pour s'en occuper. À la place, ça va être une boucle de patinoire.
- La fête des nouveau-nés sera samedi prochain.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

Absent

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Voici un aperçu des projets majeurs au niveau de la voirie pour 2025 : l'augmentation de la capacité des étangs aérés, le prolongement de l'aqueduc sur la route 112, la réfection du chemin Galipeau par phase sera reporté, car nous n'avons pas eu la subvention demandée, l'agrandissement du chalet du parc Goddard,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

le remplacement d'un ponceau sur le chemin Deblois, le programme de vulnérabilité des sources d'eau potable, le remplacement de la rétrocaveuse, le bassin de rétention de la rue des Boisés, la protection de nos équipements, l'affichage de nos parcs, la rénovation de l'hôtel de ville.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Considérant que le conflit chez Postes Canada s'étirait, le samedi 14 décembre dernier, une équipe de courageux et dévoués bénévoles ont procédé à la distribution du journal Aux Quatre Coins à chacune des portes des citoyens de la Municipalité. Ce geste a semblé grandement apprécié. Un grand merci aux membres du conseil municipal, aux membres du conseil d'administration du journal et aux valeureux bénévoles qui se sont joints à nous pour cette distribution.
- J'ai pris part à la préparation des paniers de Noël des Chevaliers de Colomb avec de nombreux bénévoles le 20 décembre dernier. À la suite de la publication de l'article du journal communautaire sollicitant les dons de jouets, la population a répondu en grand nombre en faisant don de nombreux cadeaux de grande qualité. Grâce à la générosité des citoyens, vingt paniers de Noël bien garnis ont été distribués le samedi 21 décembre.
- Malgré les aléas de la température, notre équipe d'entretien des patinoires effectue un travail exceptionnel pour permettre aux citoyens de profiter de nos installations. Bravo à Jean Grenier et son équipe.
- Je profite de l'occasion pour souhaiter aux membres du conseil, aux employés ainsi qu'à tous les citoyens de la Municipalité une année 2025 empreinte de paix, de santé, de bonheur et d'implications constructives dans leur communauté.

2025-01-006

8.1.1

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA FQM POUR L'ANNÉE 2025 :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de la Mutuelle FQM Assurance;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la Municipalité pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2025 au montant de 84 975.31 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire :	02-190-00-420	80194.57 \$
	02-320-00-424	4 780.74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-007

8.1.2

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2025 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise PG Solutions au montant de 13 897.00 \$ plus taxes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-008

8.1.3

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2025 À LA COMBEQ POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour l'inspectrice municipale et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement au montant de 615 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-009

8.1.4

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2025 – CAIN LAMARRE :

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la Municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-010

8.1.5

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2025 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2025 au montant de 3 049.12 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-011

8.1.6
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ est l'association qui représente les directeurs généraux des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre plusieurs outils et conseils aux directeurs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2025 au montant de 502 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-012

8.1.7
CONTRIBUTION 2025 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant estimatif de 7 623.90 \$ au journal Le Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-00-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-013

8.1.8
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-11-0001 DE MONSIEUR MATHIEU BOISVERT :

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise des dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas soumise à des contraintes particulières en lien aux dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4,1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme (L.R.Q.,c. A— 19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement à moyen terme de la route 112 par le ministère des Transports, soit un carrefour giratoire, est un préjudice sérieux au requérant et que d'autoriser cette demande lui offrirait la possibilité de réaliser ce projet immobilier.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas en lien avec la sécurité publique, la santé publique et la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande serait un atout pour le bien-être général de la Municipalité en favorisant la densification du périmètre urbain et l'optimisation des infrastructures déjà en place ;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, accorder cette demande aurait un caractère mineur puisque le fait d'éloigner les résidences multifamiliales de la route 112 serait bénéfique pour les locataires de ces immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU) recommande au conseil de la Municipalité d'accepter cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **accepte** la demande de monsieur Mathieu Boisvert et par le fait même **accorde** une dérogation mineure à l'article 10.1 (Dispositions générales) du Règlement de zonage 642 qui indique, entre autres, « *Pour un usage résidentiel, la superficie totale d'une aire de stationnement située en cour avant, incluant les cases de stationnement, les allées de circulation et les voies d'accès, doit être d'un maximum de 30 % de la superficie de la cour avant.* » Et ainsi de permettre des aires de stationnement équivalent, au maximum, à 50 % des cours avant des six terrains projetés sur le lot 6 647 545.

CONDITIONNEL À CE :

QUE des arbres d'une hauteur minimale de 1,5 mètre soient plantés dans la bande de 15 mètres figurant sur le plan de la demande pour former un écran végétal entre la route 112 et le stationnement des immeubles.

QUE lors du dépôt de la première demande de permis de construction, cet aménagement d'arbres soit identifié sur les plans de construction et d'implantation.

QUE ces plantations soient réalisées au même rythme que la construction des cinq autres immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2025-01-014

COUVERTURE DE CELLULAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU :**

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2025-01-015

8.1.10

ACHAT DE TOILES POUR LE CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit changer les rideaux du centre Paul-Lessard à la demande de l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de toiles revient moins dispendieux que l'achat de rideaux ignifuges;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de 28 toiles à l'entreprise Le Marché du Store pour un montant de 3 912.65\$ plus taxes.

Poste budgétaire : Surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-016

8.1.11

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les parents bénévoles de l'école de la Source-Vive vont organiser une journée blanche en février pour souligner la persévérance scolaire et le sentiment d'appartenance des élèves;

CONSIDÉRANT QUE les parents bénévoles de l'école de la Source-Vive demandent une contribution financière de la Municipalité pour aider à financer l'organisation de la journée blanche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise une contribution financière de 500.00 \$ pour l'organisation d'une journée blanche à l'école la Source-Vive en février afin de souligner la persévérance scolaire.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-01-017

8.1.12

APPUI À L'ÉTOILE DUO :

CONSIDÉRANT QUE l'Étoile DUO est un organisme à but non lucratif qui offre un service de périnatalité sociale à des personnes qui, un jour ou l'autre, pourraient se retrouver dans un contexte de vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étoile DUO offre des services à actuellement une soixantaine de famille dans le besoin dans le Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'Étoile DUO demande une contribution financière à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise une contribution financière de 100.00\$ à l'Étoile DUO pour que cet organisme à but non lucratif soit en mesure de continuer à procurer des services de périnatalité aux familles du Haut-Saint-François dans le besoin.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucune.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 54)

M. Jacques Nadeau :

- C'est quoi la facture d'avocat de Steve Leblanc ?
- Le développement pour la rue Georges, il fallait faire des tests d'eau. Est-ce que ç'a été fait ?
- Les terrains à vendre près de l'école, est-ce que ça avance ?
- Demande d'un arrêt à l'intersection Chénier et Cardinal.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 03.

2025-01-018

13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 03.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 février 2025 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE